


**COMITE DE PILOTAGE**
**14<sup>ème</sup> Réunion extraordinaire du Comité de pilotage, tenue le lundi 04 novembre 2019**
**Compte-rendu**

Le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a tenu sa quatorzième réunion extraordinaire, deuxième de l'année, le lundi 04 novembre 2019, dans la salle de réunion du Ministère des Mines et des Energies. Présidée par le Vice-président du Comité de pilotage, cette réunion a connu la présence de quinze (15) membres du Comité de pilotage, d'un représentant de la société WACEM, d'un représentant de la SNPT, d'un représentant de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publiques (DGTCP) ainsi que celle du Coordonnateur national de l'ITIE-Togo et de ses collaborateurs. Monsieur Ahmed ZOUARI, du cabinet BDO, conciliateur du rapport ITIE 2017 a également pris part à cette réunion. Ci-joint la liste de présence.

La réunion a été ouverte à 15 heures par les mots de bienvenue du Président de séance à l'endroit de tous les participants. L'ordre du jour de la réunion soumis à l'adoption se présente comme suit :

- 1- Examen et adoption du projet de rapport ITIE 2017
- 2- Deuxième atelier d'auto-évaluation
- 3- Divers

En vue de permettre aux membres de disposer d'assez de temps pour discuter autour du rapport ITIE 2017, le Coordonnateur national a proposé que le point sur l'examen et l'adoption du compte-rendu de la 34<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage soit reporté à une autre réunion. De plus, l'atelier d'auto-évaluation ayant déjà commencé dans la matinée, ce point de l'ordre du jour a été supprimé.

Ainsi, le seul point de l'ordre du jour abordé est l'examen et adoption du rapport ITIE 2017

**Examen et adoption du projet de rapport ITIE 2017**

Monsieur Ahmed ZOUARI du cabinet BDO, conciliateur du rapport ITIE 2017 présent à cette réunion a fait la présentation du contenu du rapport ITIE 2017. Dans son exposé, il a expliqué que le rapport ITIE 2017 a porté sur un périmètre de 23 sociétés extractives, 9 agences gouvernementales et 48 flux de paiements. Le rapport a couvert uniquement les paiements du secteur minier pour les catégories des mines, hydrocarbures, substances précieuses, transport et nappes phréatiques. Les limitations aux travaux de réconciliation ont concerné la non déclaration des recettes infranationales perçues par les délégations spéciales de préfecture et de commune. Il y a également le problème de certification des données. En effet, selon le rapport, à ce jour toutes les agences gouvernementales ont fourni des déclarations certifiées par la Cour des comptes à l'exception de la DGTCP et du Commissariat des Douanes et Droits Indirects. Sur les 22 sociétés devant fournir des formulaires de déclarations certifiées, 08 n'ont pas fourni de déclarations certifiées par leur commissaire aux comptes.

Les revenus du secteur minier en 2017 s'élèvent à 17 561 millions de francs CFA contre 13 711 millions de francs CFA en 2016. Il y a donc une augmentation de revenus due aux paiements sociaux effectués par la SNPT aux populations. L'écart constaté est de 94 millions de francs CFA soit 0,72% du revenu du secteur extractif.

Le rapport a fait des constatations à savoir l'absence de données sur la production de clinker par la société SCANTOGO Mines, l'absence de cadastre minier, l'absence de registre des industries extractives et l'absence de publication des contrats. L'autre constat est qu'il y a eu une baisse de la production du phosphate comparativement au clinker dont la production a augmenté au cours de l'année 2017.

La présentation de Monsieur ZOUARI a donné lieu à des échanges au cours desquels les membres ont fait des observations sur certaines affirmations du projet de rapport. En effet, le Directeur Général des Mines et de la Géologie a souligné au conciliateur que les données sur la production de clinker de la société SCANTOGO Mines existent bel et bien. Il a aussi confirmé la publication des conventions minières (au nombre de quatre) au lieu de contrats (terme utilisé dans le projet de rapport), en plus des permis accordés à des sociétés. Toutes ces informations sont le site web de la DGMG et disponible en temps réel. Le représentant du Commissariat des Impôts a, quant à lui, rappelé au conciliateur de mentionner dans le rapport ITIE, le Numéro d'Identification Fiscale de chaque société afin d'éviter des confusions par rapport à certaines dénominations sociales presque identiques. Les membres se sont également étonnés de l'absence du périmètre de déclaration de la Brasserie BB Lomé productrice de l'eau minérale Eau vitale. Pour ce dernier, il a été convenu qu'un courrier soit adressé à la Brasserie BB à ce sujet afin qu'elle déclare les paiements liés à l'extraction de l'eau.

Le conciliateur a promis prendre connaissance de ces informations et les intégrer dans le projet de rapport. Il a attiré l'attention des membres sur la déclaration par projet qui sera fait dans le rapport ITIE 2018. Il a donc été recommandé que des correspondances soient envoyées aux industries pour les informer et renforcer leurs capacités sur le sujet.

Le conciliateur a rassuré que même si le rapport ne fait pas ressortir certaines informations, cela n'aura pas d'effets négatifs sur la validation.

Après toutes ces discussions, le projet de rapport ITIE 2017 a été adopté sous réserve des amendements.

Le seul point retenu à l'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été clôturée à 17 heures 35 minutes.

**Adopté à Lomé, le 30 novembre 2020**

*Pour le Comité de pilotage*

*Séance ordinaire du 04 novembre 2019*

Le Coordonnateur national



**Didier Kokou AGBEMADON**

Le Vice-président du Comité de pilotage



**Badanam PATOKI**